

# Échéancier de la procédure

Projet de règlement **2023-xxx** modifiant les règlements **2016-09** et **2016-12** relatif au **zonage et administratif**

## Procédure de consultation avec approbation

Avis de motion	
Adoption du 1 <sup>er</sup> projet de règlement par résolution (art. 124 L.A.U. Annexes 2 et 2.1)	Date : <b>12 juin 2023</b>
Fixation par la même résolution de la date de l'assemblée de consultation (art. 125 L.A.U.)	
Transmission à la MRC d'une copie certifiée conforme de l'avis de motion, du projet de règlement et de la résolution l'ayant adopté (art. 124 L.A.U.) <ul style="list-style-type: none"><li>○ Demander à la MRC d'ajouter le point à l'ordre du jour pour un avis de conformité</li></ul>	Date : <b>13 juin 2023</b>
Avis de l'assemblée publique de consultation (publication) + affichage	Publication : <b>13 juin 2023</b>
Au plus tard le 7 <sup>e</sup> jour avant l'assemblée (art. 126 L.A.U.) + donner avis au caucus aux conseillers	Affichage : <b>13 juin 2023</b>
Tenue de l'assemblée publique aux fins de consultation (art. 126 L.A.U.)	Date : <b>20 juin 2023</b>
Adoption du second projet de règlement par résolution (art. 128 L.A.U.)	Date : <b>10 juillet 2023</b>
Transmission à la MRC d'une copie certifiée conforme du second projet de règlement et de la résolution l'ayant adopté (art. 128 L.A.U.)	Date : <b>11 juillet 2023</b>
<b><u>Attendre l'avis de conformité et poursuivre</u></b>	
Avis public pour l'approbation du règlement (publié par affichage) (art. 132 L.A.U.)	
Avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement (par affichage)	Date : <b>11 juillet 2023</b>

Date limite pour recevoir les demandes des personnes intéressées (être reçues par la municipalité au plus tard le 8 <sup>e</sup> jour qui suit celui où est publié l'avis prévu à l'art. 132 L.A.U. (art. 133 L.A.U.))	Date : 19 juillet 2023
<b><u>Si aucune demande n'est adressée</u></b>	
Adoption du règlement sans changement	Date : 14 août 2023
<b>NOTE</b> : si une demande des personnes intéressées conforme à la loi était adressée, il faudra préparer un nouvel échéancier pour les étapes subséquentes, puisqu'une procédure d'enregistrement et un scrutin référendaire pourraient être requis.	
Transmission à la MRC d'une copie certifiée conforme du règlement et de la résolution l'ayant adopté.	Date : 15 août 2023
Avis de conformité du conseil de la MRC (art. 137.3 L.A.U.)	Date : 23 août 2023
Certificat de conformité de la MRC (art. 137.3 et 137.15 L.A.U.)	Date : 24 août 2023
Avis public de l'entrée en vigueur (affichage et publication) (art. 137.15 L.A.U.)	
Avis de l'entrée en vigueur du règlement transmis avec une copie certifiée conforme de ce règlement à la MRC (art. 137.17, 234.1 L.A.U.)	

**Informations diverses :**